

DIRECTIVES ANTICIPÉES

En parler, les rédiger !

MARDI 12 OCTOBRE 2021 – 18H00 A 20H00

MAISON DES ASSOCIATIONS 1 PLACE DES ORPHELINS A STRASBOURG

SALLE MARGUERITE YOURCENAR (RDC)

Les Directives anticipées dispositif créé par la loi sont peu voire mal connues. Pourtant elles permettent à toute personne majeure de dire par écrit ce qu'elle souhaite pour sa fin de vie dans le cas où elle ne pourrait plus s'exprimer.

Le site d'appui alsacien vous propose de venir discuter des directives anticipées et de la manière dont elles peuvent être abordées.

Les Directives anticipées : que dit la loi ?

Monsieur Julien HENNINGER
Directeur des affaires juridiques des HUS

Table ronde

Parler des Directives anticipées et les prendre en compte dans l'accompagnement des patients

Monsieur Michel HASSELMANN
Professeur honoraire de médecine intensive et réanimation. Directeur du site d'appui alsacien de l'Erege

Madame Véronique LEGRAIN
Médecin en soins palliatifs

Monsieur Yves DUURMANN
Médecin Colonel sapeur-pompier

Monsieur Patrick KARCHER
Médecin gériatre

Débat avec les participants

Inscription obligatoire - <http://www.erege.fr/alsace/>
Information : 03.68.85.39.48 - Port du masque et Pass'sanitaire requis